



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
<b>Collège A</b>	
Michel GEOFFROY (Président de l'Université des Antilles)	Présent
Suzy DUFLO (Pr)	Procuration à M. Vlastélic
Laurence ROMANA (Pr)	Présente
<b>Collège B</b>	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Présente
Sainte-Croix RAUZDUEL (MCF)	Procuration à M. Haral
Elisabeth ODACRE (MCF)	Présente
<b>BIATSS</b>	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Présent
<b>Étudiants</b>	
Allan COLONNETTE	Procuration à M. Larrouy
James LARROUY	Présent
<b>Personnalités extérieures</b>	
Laurence CORENTHIN	Procuration à M. Geoffroy
Gladys DEBS	Procuration à Mme Odacre
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Absent
Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional)	Procuration à Mme Cassin
Ivan VLASTELIC (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Présent
<b>Invités de droit</b>	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle de Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable Administrative et Financière du Pôle Guadeloupe/DGS Adjointe de l'Université des Antilles)	Présente
<b>Personnel du Pôle Universitaire</b>	
Élise MIGNOT (gestionnaire administrative)	Présente

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** de l'université des Antilles ouvre la séance à 14h10.

Après vérification que le quorum est bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

	<b>Membres</b>
Présents	8
Procurations	6
Absents	1
<b>Total</b>	<b>15</b>

**L'ordre du jour est établi comme suit :**

**A- Approbation du relevé de décisions du conseil de Pôle du mardi 07 mars 2023**

**B- Affaires institutionnelles**

1. Note relative aux horaires d'ouverture du Pôle Guadeloupe
2. Organigramme des services du Pôle Guadeloupe
3. Dossier d'accréditation de l'INSPE de l'académie de Guadeloupe
4. Conventions

**C- Affaires financières**

1. FSDIE volet aide sociale et volet associatif
2. Tarifs de la formation continue

**D- Questions diverses**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** enregistre la question diverse de monsieur Audebert sur la nature du courrier concernant le déménagement de la géologie.

**Madame Romana** rappelle qu'elle a soumis par courrier une question diverse.

**Monsieur Haral** informe qu'il a une question diverse concernant l'association du personnel.

**Monsieur Larrouy** souhaite rapporter les propos des étudiants.

## **A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du 07 mars 2023**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur l'approbation du relevé de décisions du précédent conseil de pôle du 07 mars 2023.

<b>Résultat du vote</b>	<b>Nombre de membres présents ou représentés</b>	<b>14</b>
	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention (s)	0
	Contre	0
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	13

**Le relevé de décisions du conseil de pôle du 07 mars 2023 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.**

## **B. Affaires institutionnelles**

### **1. Note relative aux horaires d'ouverture du Pôle Guadeloupe**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente la note relative aux horaires d'ouverture du pôle Guadeloupe. Elle rappelle que suivant l'article 17 du règlement intérieur de l'université des Antilles, le conseil de pôle fixe les horaires d'ouverture des différents campus. Elle précise qu'il y a eu une concertation avec les responsables de services communs et les doyens et directeurs de composantes.

**Monsieur Larrouy** demande s'il y aura des horaires aménagés ou une autorisation exceptionnelle pour le samedi après-midi afin que les doctorants du bâtiment recherche, travaillant à l'extérieur en semaine, puissent venir faire leurs travaux également le samedi après-midi.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** précise que la note a été rédigée pour éviter le travail isolé. Elle indique que les autorisations seront exceptionnelles et sur demande motivée mais qu'il est essentiel de se tenir aux horaires de la note afin de garantir la sécurité de chacun.

**Madame Romana** rappelle qu'il y a des enseignants qui ont des besoins. Elle assure avoir pris connaissance de la possibilité d'accès exceptionnellement. Elle demande ce que veut dire « campus fermé ».

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond que le terme « campus fermé » signifie que les barrières seront ouvertes et fermées aux horaires indiqués sur la note afin de sécuriser les accès.

**Madame D'Arbaud** précise que les demandes d'accès exceptionnel se feront par mail au pôle Guadeloupe afin de bien identifier les personnels « dûment autorisés » et garantir leur sécurité.

**Monsieur Haral** rappelle que tout peut arriver à une personne seule (intrusion, malaise, etc.).

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** précise que les autres universités ont également voté des horaires de fermeture des locaux et en plus des aspects sécuritaires, l'ont également motivé dans le cadre du plan de sobriété.

**Madame Romana** souhaite avoir de nouveau la confirmation qu'après ce vote il restera des permissions exceptionnelles aux chercheurs.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** relit la partie de la note concernant ces exceptions. Elle précise que pour une raison motivée le chercheur pourra se rendre au laboratoire sur un créneau horaire précis mais que cela sera exceptionnel et sur demande.

**Monsieur Vlastélic** ajoute que dans son établissement c'est le directeur d'unité qui délivre l'autorisation d'accès et qui s'assure également que l'agent est bien reparti à l'heure dite. Il précise que c'est une gestion assez lourde à mettre en place.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur la note.

Résultat du vote	Nombre de membres présents ou représentés	14
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	14

**La note relative aux horaires d'ouverture du pôle Guadeloupe a été approuvée à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.**

## **2. Organigramme des services du Pôle Guadeloupe**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** donne la parole à madame D'Arbaud pour la présentation de l'organigramme des services du pôle Guadeloupe.

**Madame D'Arbaud** explique que l'objectif de cet organigramme est de structurer le pôle Guadeloupe et de définir les missions de chaque agent.

**Monsieur Audebert** parle du bilan 2022 du pôle Guadeloupe présenté lors du précédent conseil de pôle et souhaite avoir des précisions sur la distinction des agents logistiques à savoir les termes responsable et coordinateur. Il demande si cet organigramme est bien un organigramme fonctionnel ou hiérarchique. De plus, il s'interroge sur l'absence du poste de gestionnaire administratif du campus du Camp Jacob.

**Madame D'Arbaud** précise qu'il ne s'agit pas d'un organigramme fonctionnel mais d'un organigramme structurel. Elle indique qu'il y a un poste de coordinateur des actions logistiques basé sur un arrêté les autres postes sont des opérateurs logistiques comme indiqué sur les fiches de poste. En réponse à la deuxième question, elle indique qu'il y a un agent administratif du pôle sur le campus du Camp Jacob.

**Madame Romana** demande si les fiches de poste sont à disposition car cela permettrait de savoir qui fait quoi au sein du pôle, notamment pour la gestion des conventions.

**Madame D'Arbaud** indique que les responsables administratifs et financiers des composantes sont informés de la procédure de validation des conventions.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur l'organigramme.

Résultat du vote	Nombre de membres présents ou représentés	14
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	14

**L'organigramme des services du pôle Guadeloupe a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.**

### **3. Dossier d'accréditation de l'INSPE de l'académie de Guadeloupe**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente le dossier d'accréditation de l'INSPE de l'académie de Guadeloupe. Elle rappelle que ce dossier a reçu un avis favorable du conseil de l'INSPE et de la CFVU du 27 avril 2023. Elle rajoute que les propositions figurant dans ce dossier sont certains éléments de base et de réflexion à l'université des Antilles et qui seront étudiés en centrale.

**Madame Romana** demande si ce dossier est une urgence car elle pense que le délai entre les instances ne permet pas une réflexion entre collègues.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** confirme que c'est un calendrier imposé par le ministère et demande une très grande réactivité.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le dossier d'accréditation.

Résultat du vote	Nombre de membres présents ou représentés	14
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	14

**Le dossier d'accréditation a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.**

## 4. Conventions

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente le tableau des conventions. Elle précise la modification non substantielle de l'article 3 de la convention PRESTAT de l'UFR SEN demandée par le service juridique pour une meilleure lisibilité. Concernant la convention de l'épicerie solidaire, elle souligne qu'une précision a été rajoutée dans l'article 6 afin de faire mention du caractère « tous risques » de l'assurance.

**Monsieur Audebert** rappelle que sur la convention avec l'UBO, concernant ces mêmes diplômes, il est précisé que les cours seront dispensés par des enseignants hors UA. Si l'établissement accrédité pour ces diplômes est l'UBO, monsieur Audebert s'interroge sur l'absence du logo de l'UBO sur cette convention avec le GRETA. Il souligne également que les mêmes erreurs remarquées sur la convention de l'année dernière se retrouvent sur la convention 2022-2023.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** confirme que l'UBO a l'accréditation pour certains masters et que cette convention avec le GRETA concerne l'ouverture d'une section en apprentissage de formations déjà dispensées par le BFCA. Elle précise que cela permettra à un certain public de bénéficier de financement via le GRETA et les entreprises. Les diplômes seront délivrés par l'université des Antilles. Concernant les fautes de frappe, elle indique noter les références des pages où elles se situent afin d'en informer le service pour la rédaction ultérieure.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des conventions.

Résultat du vote	Nombre de membres présents ou représentés	14
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	0
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	13

**Le tableau des conventions a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.**

## C. Affaires financières

### 1. FSDIE volet aide sociale et volet associatif

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente les relevés de décisions des commissions FSDIE.

**Monsieur Larrouy** s'interroge sur le fait que pour certaines demandes, la commission ne suit pas les recommandations financières de l'assistante sociale du CROUS alors qu'il reste des fonds.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** rappelle que la commission FSDIE se base sur les critères sociaux et sur les recommandations de l'assistante sociale du CROUS présente à la commission. Elle précise également que toutes les demandes ne sont pas forcément éligibles aux FSDIE. De plus, le montant retenu est celui demandé par l'étudiant même s'il est inférieur au montant demandé par l'assistance sociale.

**Monsieur Larrouy** s'interroge sur le montant donné pour l'achat d'ordinateurs, car il précise que les FSDIE ne financent pas ce type de dépense.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** rappelle que l'expérience montre que les prêts d'ordinateurs ne correspondent pas toujours aux besoins des étudiants qui souhaitent avoir un ordinateur sur le long terme. Elle complète en informant que la commission a donc décidé d'accompagner les étudiants sur l'achat d'ordinateur.

**Madame Romana** demande, dans le cas où l'assistante sociale présente des dossiers non éligibles à la commission FSDIE, s'il est possible de transmettre les critères de la commission en amont à l'assistante sociale.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond que les critères sont identiques d'une commission FSDIE à une autre et que l'assistante sociale du CROUS fait des propositions de demandes d'aides à la commission afin que cette dernière puisse statuer avec toutes les informations du dossier. Elle rappelle que l'assistance sociale du CROUS fait partie de la commission.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur la répartition des fonds FSDIE validée lors des dernières commissions FSDIE.

<b>Résultat du vote</b>	<b>Nombre de membres présents ou représentés</b>	<b>14</b>
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	14

**La répartition du FSDIE a été approuvée à la l'unanimité par les membres du conseil de pôle.**

## **2. Tarifs de la formation continue**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente le tableau des tarifs de la formation continue.

**Monsieur Audebert** demande des informations sur la méthodologie suivie pour l'établissement des frais de formation, où en est la démarche de l'audit réalisé au SFCA et s'il y a des préconisations.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond que les frais de formation ont tenu compte de plusieurs critères et notamment le tissu économique de la Guadeloupe, la rémunération de l'enseignement, des agents contractuels et des dépenses directes.

**Monsieur Geoffroy** explique qu'il a sollicité un conseil auprès d'un collègue, conseillé par le ministère, et non d'un prestataire extérieur. Il complète en précisant que cette personne est un spécialiste de la formation continue et de l'apprentissage et qu'il accompagne l'université des Antilles dans la construction d'un service de formation continue. Monsieur Geoffroy précise avoir confié ce dossier à la DGS. Il indique que le dossier en est au stade des échanges, dans un deuxième temps une phase opérationnelle sera enclenchée avec la mise en place d'un calendrier.

**Monsieur Romana** précise que l'école d'ingénieur a des formations en formation continue, elle demande quelles sont les démarches pour qu'elles apparaissent sur le listing des formations du BFCA.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** invite l'école d'ingénieur à se rapprocher du BFCA.

**Monsieur Audebert** s'interroge sur les trous présents dans les colonnes du tableau.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond que la case est vide lorsque la formation n'est pas concernée par la situation indiquée par la colonne.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau.

<b>Résultat du vote</b>	<b>Nombre de membres présents ou représentés</b>	<b>14</b>
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	1
	Contre	0
<b>Avis : FAVORABLE</b>	Pour	13

**Le tableau des tarifs de la formation continue a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.**

#### **D. Questions diverses**

**Monsieur Audebert** pose une question sur la nature du courrier de la seconde réponse de la Vice-présidente du pôle Guadeloupe. Il demande à la Vice-présidente de se justifier sur les termes employés « méprisant et respectueux ».

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond qu'elle a répondu au courrier en y apportant des réponses par écrit.

**Madame Romana** pose une question sur le réaménagement du département de géologie. Elle explique s'être rendue en tant qu'élue polaire dans les bureaux de la géologie afin de prendre connaissance de l'état des lieux. Elle condamne la méthode de la Vice-présidente en ne comprenant pas l'envoi d'un courrier sans discussion préalable avec les personnes concernées.

Elle précise que la salle B09 concernée par ce déménagement ne peut pas être déménagée. Elle s'interroge sur la réponse apportée à madame Philippon qui demande de garder quelques salles pour répondre à des besoins. Elle se demande pourquoi il n'y a pas eu de discussion au lieu d'imposer son autorité de la Vice-présidente.

Sur le fond, madame Romana déclare que le diagnostic est faux. Elle précise qu'ils sont cinq et non deux. Elle demande où on met ces personnes avec leurs doctorants dans deux bureaux.

Elle s'interroge sur une possibilité de refaire une concertation entre le pôle et le département de géologie et pour quel personnel il y a urgence de faire ce déménagement.

**Monsieur Geoffroy** rappelle qu'il y a deux personnes en poste pour onze bureaux alors qu'en parallèle il y a une demi-douzaine de chercheurs de l'INSERM sans bureau car il y a eu un dégât des eaux à l'UFR Médecine et des doctorants en surnombre dans des salles. Il indique que bénéficier d'un coefficient de remplissage dans des locaux de 5.5 est un privilège et trouve indécent que deux personnes bénéficient autant d'espace. Il considère qu'il ne peut pas être acceptable que des gens soient dans un tel confort quand d'autres connaissent un inconfort indéniable dans le même établissement.

Il souligne que la démarche de la Vice-présidente est courageuse.

Il justifie son intervention suite aux dires de madame Romana relatifs au conseil d'administration. Il explique que lors du conseil d'administration plénier, il lui a été posé la question quant au poste de monsieur Jean-Len Léticée, qui suscite un intérêt majeur au niveau de l'université.

Monsieur Geoffroy indique avoir déjà répondu que ce poste est actuellement positionné à l'UFR des sciences exactes et naturelles et que s'il devait être rattaché ailleurs, il y aurait une délibération en instance et les personnes idoines en seraient informées.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** rappelle qu'elle a donné tous les éléments dans les courriers. Elle précise avoir les clés des locaux et qu'elle a reçu beaucoup de demandes notamment des doctorants qui sont dans des salles sans ventilation, ni climatiseurs et avec la présence de rongeurs. Elle stipule qu'elle a visité les salles et que concernant la B09, on peut faire l'effort de rassembler les affaires dans l'intérêt collectif. Si un dialogue avait été souhaité, madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise qu'elle en aurait reçu une demande en retour de son courrier et non un courrier de monsieur Audebert et de madame Romana.

**Madame Romana** affirme que les chiffres ne sont pas bons, et qu'il n'y a pas que deux enseignants chercheurs.

**Monsieur Geoffroy** précise qu'il s'agit de l'UMR géosciences situé au bâtiment de recherche. Il indique que madame Vernet n'est pas à l'UMR ainsi que monsieur Mazabraud ce qui confirme l'effectif de deux personnes.

**Monsieur Vlastélic** apporte sa vision avec du recul. Il relate que par expérience la gestion des structures est difficile. Il encourage le dialogue entre les parties prenantes. Sur le fond, il rappelle que la géologie est un atout pour la Guadeloupe, avec lequel elle peut former des bons scientifiques sur le plan international. Il rappelle que le vivier local est petit ce qui entraîne un turn-over sur les postes à responsabilités. Il encourage la création de ce vivier.

**Monsieur Geoffroy** précise qu'il y a une quinzaine d'années le département géologie rayonnait. Une mésentente entre des personnes s'est installée ce qui a causé un déclin de ce département.

**Madame Cassin** présente les chiffres remontés par les services universitaires et indique qu'il n'y a actuellement pas de thèse en géologie inscrite à l'école doctorale, un taux de réussite affiché à zéro depuis plusieurs années au CAPES, quatre étudiants dans le parcours en L2, 16

en L3. Elle invite les collègues à réfléchir conjointement à un projet d'avenir du champ de la géologie avant de solliciter les instances.

**Monsieur Geoffroy** précise que les propositions ne pourront être viables que si les collègues de géosciences s'entendent.

**Monsieur Larrouy** admet ne pas connaître les circonstances des décisions du pôle. Il approuve la recherche d'équité entre les différents acteurs de la recherche du pôle Guadeloupe.

**Madame Romana** demande les besoins reçus au pôle, quels sont les chiffres. Elle ajoute ne pas concevoir de laisser des doctorants sans bureau mais dénonce ce coup de force de la part du pôle.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** rappelle que les statuts de l'université précisent que l'affectation des locaux est faite par la vice-présidente du pôle, qu'elle reçoit les demandes et doit ainsi anticiper. C'est pour cette vision d'ensemble qu'elle affirme ne pas pouvoir laisser deux personnes dans onze bureaux.

**Madame Romana** demande en simultané le nombre de personnes concernées par ces demandes. N'obtenant pas de réponse, elle dit « sé ochan zot ochan » à la Vice-présidente.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande à madame Romana de la respecter et de respecter les membres du conseil de pôle.

**Monsieur Haral** a une question diverse sur l'association du personnel l'APUG. Il indique que cette association vit des adhésions et avant la pandémie avait bénéficié d'une subvention établissement. Il demande dans quelles mesures l'établissement pourrait aider l'association.

**Monsieur Geoffroy** informe qu'une demande de subvention peut être faite au niveau de l'établissement.

**Monsieur Larrouy** intervient au nom des élus étudiants et des représentants des associations étudiantes qui souhaitent féliciter et remercier la Vice-présidente et son équipe, notamment pour l'aménagement du campus qui devient plus agréable et sécurisé (éclairage le soir aux abords du bâtiment recherche) et l'accompagnement des associations pour leur bon fonctionnement.

**Madame Odacre** transmet les remarques positives des étudiants du campus du Morne Ferret vis-à-vis du pôle. Elle précise que la présence du pôle sur ce campus est reconnue et appréciée. Elle espère que cette dynamique va se poursuivre.

**Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 14h55.**